

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.39 Veuzain-sur-Loire

Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Veuzain-sur-Loire Ouest 1-4

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "'Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m

MESLAND

VEUZAIN-SUR-LOIRE

Les Ecoliers

Les Moineaux



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités Aménagement

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Veuzain-sur-Loire Centre 2-4

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

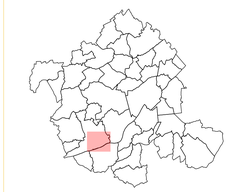

Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Veuzain-sur-Loire Nord 3-4

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

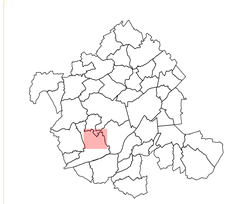

Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



TOME 03

RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Veuzain-sur-Loire Nord2 4/4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

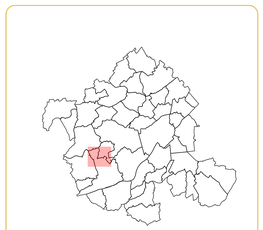

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine ""Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriallo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine ""Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités Aménagement Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VEUZAIN-SUR-LOIRE 1-5

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions et protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités Paysage Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VEUZAIN-SUR-LOIRE 2-5

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Eléments bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Patrimoine Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VEUZAIN-SUR-LOIRE 3-5

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VEUZAIN-SUR-LOIRE 4-5

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VEUZAIN-SUR-LOIRE 5-5

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



Plan 1/ 2000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine ""Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- PPRI Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

Tableau des emplacements réservés

(Figuré sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - 08/10/2024

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement Accès	Commune	VEUZ-1	426
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement Accès	Commune	VEUZ-1	1733
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement Accès	Commune	VEUZ-1	2238
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Desserte Accès	Commune	VEUZ-2	793
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie de la zone Les Plantes	Commune	VEUZ-3	6577
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Bande pour plantations EHPAD	Commune	VEUZ-4	1459
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie de la zone Les Champs Marquiers	Commune	VEUZ-5	566
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour rue de l'Egalité	Commune	VEUZ-6	77
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour rue de l'Egalité	Commune	VEUZ-6	54
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Création parking maison médicale	Commune	VEUZ-7	853
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Création parking pour ALSH	Commune	VEUZ-8	763
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension école	Commune	VEUZ-9	231
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Parking Les Douves	Commune	VEUZ-10	2663
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Voie de désenclavement	Commune	VEUZ-11	347
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Parking Fossé Jean Tiré	Commune	VEUZ-12	150
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour rue du Tertre de la Butte	Commune	VEUZ-13	50
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour Chemin du Gravier / République	Commune	VEUZ-14	167
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Voie nouvelle Accès 1	Commune	VEUZ-15	1219
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Securisation carrefour	Commune	VEUZ-17	113
VEUZAIN SUR LOIRE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	VEUZ-16	1694

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** détaillée *dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	C0212
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0272
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	I0045
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	M0230
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	F0947
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272 A0272
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	I0016
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	H0871
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	272ZI0129
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	I0023
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	I0024
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	H0860
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	I0043
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - L'habitat rural	ZA0080
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0254
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0659
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	H0850
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	C0212
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	F1489
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	ZA0078
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	P0240
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	H0863,H0866
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	R0190
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	K1060
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0883
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	M0231
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - L'habitat rural	ZC0075
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	H0853,H0854
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	E0321,E0366
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	H0863
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	N0188
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	H0856
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	H1001,H0614
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	P0240
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	O0072
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	O0069
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	H0846
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	F1010
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	272 A0256
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	P0501
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	P0232
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	P0302
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	P0301,P0302
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0044
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	R0218
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0039
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	R0842
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0309
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0691
Veuzain-sur-Loire	**S**	Singulière	R1028
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0923,R0878
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	I0002
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0258,R0259
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0266
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0306
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0293
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	R0275
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	R0278,R0276
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	R0891
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	R0881
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0884

Commune	Typologie reportée au règlement graphique *(et au règlement écrit)*	Famille des typologies *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	R0320
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	R0855
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0331
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0670
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0637
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0345
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	R0852
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0690
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	R0424
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0472
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0417
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	R0480
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - L'habitat rural	R0020
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - L'habitat rural	R0857
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0858
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de ville	R0550
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole - La longère	K0643
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	K1288
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	272 A0134
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	272 A0115
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0157
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0160
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0699
Veuzain-sur-Loire	**A**	Agricole -Annexe	272 A0699
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	272 A0209
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	272 A0695
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0216,272 A0695
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0801
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0801
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0716,272 A0743
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0198
Veuzain-sur-Loire	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	272 A0788,272 A0786
Veuzain-sur-Loire	**RP**	Républicaine	ZB0094
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	F1644
Veuzain-sur-Loire	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	R0793
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0077
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0077
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0077
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0182
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0087
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0214,D0087
Veuzain-sur-Loire	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0087
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	F1418,F1417
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	F1187
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	F1388,F1407
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	F1407,F1412
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	O0477
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	O0025
Veuzain-sur-Loire	**AR**	Aristocratique	O0476
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZB0027
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZB0027,272ZB0028
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZB0027
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	N0437
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	N0437
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	N0437
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	N0437
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZL0001
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZL0001
Veuzain-sur-Loire	**Lco**	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	272ZA0053,272ZA0041
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0154
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0114
Veuzain-sur-Loire	**L**	Ligérien - Habitat isolé de bord de levée - bâti tête de ponts	272 A0228
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	M0513
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	M0246

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	M0246
Veuzain-sur-Loire	**H**	Hydraulique	M0513

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine *(repérés par une étoile au document graphique)*	Référence cadastrale	X	Y
Veuzain-sur-Loire	**piliers, porche**	R0855	1,175278042	47,50003054
Veuzain-sur-Loire	**piliers, porche**	R0550	1,173052163	47,5002427
Veuzain-sur-Loire	**non qualifié**	E0220	1,161568488	47,51512003
Veuzain-sur-Loire	**monument aux morts**	R0280	1,178242233	47,4976042
Veuzain-sur-Loire	**lavoir**	P0174	1,153781474	47,49489782
Veuzain-sur-Loire	**lavoir**	Domaine public	1,17439159	47,50165551
Veuzain-sur-Loire	**escaliers**	Domaine public	1,123332559	47,47057255
Veuzain-sur-Loire	**croix**	272ZK0029	1,117639716	47,470156
Veuzain-sur-Loire	**croix**	272 A0669	1,124657393	47,47317401
Veuzain-sur-Loire	**croix**	272 A0669	1,124647964	47,47316577
Veuzain-sur-Loire	**croix**	P1255	1,147857424	47,49274282
Veuzain-sur-Loire	**croix**	O0031	1,161365138	47,49590971
Veuzain-sur-Loire	**croix**	272ZI0122	1,129139466	47,47500962
Veuzain-sur-Loire	**croix**	Domaine public	1,198321643	47,50539744
Veuzain-sur-Loire	**puits**	R0447	1,173181426	47,49941689
Veuzain-sur-Loire	**puits**	R0812	1,172679914	47,49909331